



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Fixation des tarifs et durées des concessions des cimetières

N° 001.11.2022

Rapporteur :
François LUCENA

L'an deux mille vingt-deux le dix du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 2 novembre 2022.

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Robert CLERON

Absents excusés

Pascale CONTE-DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Marie ARGENCE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Caroline COMBES a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY
Rémi DERON-LOUP
Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221110-001112022b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Affichage : 22/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Dans le cadre des services rendus à la population, la commune a fixé plusieurs tarifs dont ceux des terrains et concessions des différents cimetières.

La dernière révision tarifaire des concessions et terrains nus date de décembre 2018. Une réflexion a été menée sur la durée des concessions en prenant en compte l'évolution des modes de vie et le coût des fournitures.

Ainsi, il a été créé une durée de 15 ans pour l'espace cinéraire et une durée de 30 ans pour les concessions en terrain nu et en caveau.

Les tarifs ont été harmonisés en fonction du prix de la fourniture. Le prix du terrain nu a fait l'objet d'une augmentation de 6 % et s'établit à 160 €/m². Les caveaux et les cavurnes ne concernent que le cimetière de la Landelle Haute.

L'article L. 2223-15 du code général des collectivités territoriales prévoit que les tarifs des concessions sont fixés par le conseil municipal. Aussi, je vous propose les montants suivants :

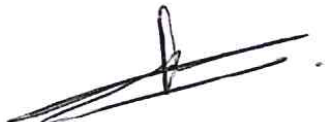
	Fourniture	Prix du terrain nu			TOTAL		
		15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Caveau conventionnel ou paysager 2,50 m ²	1 900 €		240 €	400 €		2 140 €	2 300 €
Caveau conventionnel ou paysager 4,10 m ²	2400 €		393,60 €	656 €		2 793,60 €	3 056 €
Espace cinéraire							
Cavurne pupitre 0,25 m ²	500 €	20 €	40 €		520 €	540 €	
Cavurne jardin 1,05 m ²	700 €	84 €	168 €		784 €	868 €	
Columbarium 1 m ²	750 €	80 €	160 €		830 €	910 €	
Plaquette jardin du souvenir	25 €				25 €		

Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs et durées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 14 novembre 2022

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221110-001112022b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Affichage : 22/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation